

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.07PR
concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.-
pour l'assainissement des sous-stations de chauffage du collège Léon-
Michaud suite au raccordement au CAD-Santal**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 mai 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Rachel RYTZ, François ARMADA, Jean-François CAND, David GRANDJEAN, Pascal GAFNER, Pierre-André MICHOUUD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Daniel CARRARD, Municipal, Thomas CZAKA, Chef du Service des bâtiments et David GILLIERON, responsable d'immeubles. Nous les remercions chaleureusement pour les compléments d'information qu'ils nous ont apporté et pour les réponses à nos questions.

Contexte:

La première étape des travaux (raccordement du site scolaire au chauffage à distance) s'est déroulée à l'été 2021. Cette étape a permis d'assainir tous les éléments techniques installés dans la chaufferie sous la salle de gymnastique. La conduite secondaire qui alimente les classes des tours A et B du collège a également été remplacée.

Ce préavis concerne la deuxième étape d'assainissement des installations techniques de chauffage. La majorité des appareils et installations qui composent les collecteurs-distributeur ont plus de trente ans d'âge et sont vieillissants voire défectueux (voir photos du préavis).

Les coûts incluent le démontage de l'installation existante, les ébouages, le montage des nouvelles installations dans les tours A, B, dans la salle de gymnastique et dans le pavillon De Budé, les raccordements électriques, la modification des tableaux électriques (également obsolètes), le désamiantage, la main d'œuvre, le matériel, les divers et imprévus ainsi que les honoraires. Le tout pour une somme totale de CHF 300'000.- prévue à la ligne 3650 « Léon-Michaud, assainissement chauffage/CAD » au plan des investissements 2021-2030.

Le planning indique que le traitement du préavis au Conseil Communal, en commission et en séance étaient prévus pour cet automne, or la commission s'est finalement tenue le 11 mai. La délégation explique que le Bureau du Conseil a annoncé de longs délais pour le traitement des préavis en plénum et qu'il s'agissait ainsi d'anticiper pour que tout soit prêt pour la rentrée de septembre.

Toujours d'après le planning, les travaux sont prévus à l'hiver 2023 (entre janvier et mars). Les commissaires s'inquiètent de coupures de chauffage éventuelles durant la période scolaire. La délégation municipale nous informe qu'une partie du travail de préparation peut être réalisée pendant la période scolaire sans répercussions pour les élèves, puis les branchements seront faits idéalement durant les vacances ou les mercredis (ce jour-là, les élèves ne sont présents que le matin) minimisant ainsi les incidences sur leur confort. Avec cette démarche, la délégation évite également la location d'une chaufferie d'appoint.

A ce stade, il n'y a pas eu de mise au concours car la Ville ne travaille pas par soumissions mais avec des prestataires qui estiment les coûts des travaux. Dans le cas de ce préavis, c'est le bureau technique CGC (également en charge du CAD-Santal) qui a été mandaté. Par la suite, la ville contactera les entreprises de chauffage. Les adjudications sont traditionnellement prévues en fin d'année car elles permettent aux entreprises générales de prévoir leur début d'année à venir.

Le remplacement de pompes vétustes avec du matériel actuel, mieux régulé et plus performant permettra, de facto, des économies d'énergie conséquentes. Celles-ci n'ont pas pu être précisément calculées car cela aurait engendré du travail supplémentaire et pour ce type de « petites » installations, cela n'en vaut pas la peine. Précisons que les économies d'énergie se feront sur les appareils et non sur le bâtiment.

Le collège Léon-Michaud ne pourra pas être alimenté par le CAD-Santal à la fin des travaux (mars 2023) car le CAD lui-même n'a pas encore été construit. Il est pour l'instant branché (tout comme le quartier des Chaînettes) au CAD du CPNV. Il n'y a donc pas d'urgence à remplacer ces éléments mais il s'agit ici de profiter de cette mise à jour des installations pour préparer le bâtiment à l'arrivée du CAD. Il pourra ainsi être immédiatement connecté au CAD-Santal une fois que celui-ci sera activé.

La commission relève que le site du collège de Léon-Michaud représente une surface de chauffage importante et se demande si la capacité du CAD-Santal sera suffisante ? La délégation municipale confirme que le projet a été développé pour répondre à une grande demande puisque celui-ci alimentera également les bâtiments d'Y-Parc.

Ce modèle de chauffage est un modèle renouvelable qui permettra de nous libérer du gaz. Les chaudières à gaz présentes sur le site ne seront activées qu'en cas de maintenance ou lors d'éventuelles pannes.

Tout comme dans le contexte d'une villa individuelle, Y-CAD SA s'occupe de la production de chaleur et de son acheminement, mais le raccordement et l'installation sur place est à la charge du propriétaire du collège, c'est-à-dire la Ville.

Qui s'est occupé des installations préalablement assainies? Il existait déjà un « petit réseau » entre les différents bâtiments de Léon-Michaud et le CPNV. Une partie de l'assainissement a déjà été réalisée par Y-CAD SA dû aux reliquats de ce CAD, lorsque le Canton a racheté le CPNV. Cette étape avait été prise en charge par Y-CAD SA.

Y-CAD SA fournissant la chaleur pour le chauffage, la commission se demande si des installations photovoltaïques sont envisagées pour chauffer l'eau sanitaire? A ce stade la Municipalité ne connaît pas les travaux envisagés, ceux-ci n'entrant pas dans ce préavis. Mais cela s'inscrit pleinement dans un esprit d'amélioration globale de la consommation énergétique des bâtiments, tout comme l'assainissement de ces derniers. De plus, la délégation municipale nous informe qu'il existe d'ores et déjà des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la tour B.

Conclusions :

La commission salue le travail et l'anticipation de la Ville, qui vont dans le bon sens. En effet, l'assainissement de l'installation technique de chauffage du collège de Léon-Michaud en amont de la construction du CAD-Santal permettra au collège d'être prêt et effectif une fois que le CAD-Santal sera mis en fonction. Les investissements réalisés dans le cadre de ce préavis permettront, à terme, des économies conséquentes grâce à l'installation de matériaux performants et modernes. La connexion au CAD s'inscrit dans une tendance durable et permet, grâce aux grandes productions de chaleur, un meilleur rendement que le chauffage individuel. La commission se réjouit de la prochaine construction du CAD-Santal et de son impact sur les quartiers qui pourront en bénéficier.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Maria Gallardo, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 17 mai 2022